

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

« Madame Sabine BUIS et Monsieur Max CHAZE, Conseillers départementaux, ont le plaisir de communiquer les décisions votées en faveur du canton d'AUBENAS 2 lors de la Commission Permanente du 12 septembre 2016 :

**Plus de 25 000 € pour le canton**

**400 €** répartis en faveur de l'association « Les amis d'Ailhon » et la commune de Saint Sernin au titre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales pour l'organisation de manifestations,

**3 071 €** au profit de la Mission locale de l'Ardèche Méridionale au titre du conventionnement avec le Département pour l'aide au diagnostic enfance-jeunesse des territoires,

**500 €** au profit d'une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement d'un jeune, porteur d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

**4 759 €** en faveur de la commune d'Aubenas pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,

**572 €** répartis en faveur de la crèche de Lachapelle sous Aubenas et de la crèche Les Pandas de Saint Privat au titre de la participation aux frais de garde des enfants de moins de 6 ans,

**3 000 €** en faveur de l'association « Artis » d'Aubenas dans le cadre de l'aide aux projets de réalisation de films documentaires,

**7 106 €** en faveur de la Communauté de communes du Vinobre dans le cadre du schéma de covoiturage pour l'aménagement des aires de Lachapelle sous Aubenas et Saint Sernin,

**6 079 €** en faveur de la commune de Vesseaux au titre des aides relatives aux dégâts d'orages de septembre 2015.